

LES MAISONS DE NAISSANCE

Quelle situation en France ?

Chantal Ducroux-Schouwey
Aurélie Serry
CIANE

<http://ciane.net>



DEFINITION D'UNE MdN

- La structure « Maison de Naissance » est physiquement, juridiquement et administrativement différenciée de sa maternité partenaire avec laquelle elle a passé un protocole d'accord pour des transferts d'urgence compatibles avec la sécurité.
- Les SF comme professionnelles autonomes en assurent le fonctionnement et l'entière responsabilité médicale, conformément aux compétences reconnues légalement.

- **L'accompagnement est global**, c'est-à-dire qu'il associe une femme (un couple) et une sage-femme référente du début de la grossesse, l'accouchement et jusqu'à la fin du post-partum.
- C'est enfin un lieu dans lequel **une approche physiologique** de la grossesse et de la naissance est pratiquée.

Les MdN dans le monde

- Etats-Unis
- Europe :
 - Allemagne
 - Suisse
 - Belgique
 - Autriche
 - Suède
 - Grande-Bretagne
 - Italie
 - Espagne
 - Danemark
 - Hongrie
- Québec...

Extrait du rapport Bréart

- ❖ Evaluer la mise en place de maisons de naissance :

<<...Le modèle proposé dans les 30 dernières années, mettant en avant l'utilisation de techniques de plus en plus sophistiquées comme un indispensable recours à la surveillance médicale, a montré ses limites. Lorsqu'elle n'est pas nécessaire, une utilisation trop importante de cette technique peut entraîner des actes inutiles voire iatrogènes.

C'est pourquoi il est proposé d'ouvrir, des maisons de naissance sous la responsabilité pleine et entière de sages-femmes. Cette « évolution » ne peut se faire en un temps du fait de l'absence de connaissance des résultats périnataux d'une telle prise en charge dans le contexte socio-économique, démographique actuel... Ceci impose de laisser la possibilité à plusieurs projets d'aboutir...>>

Le Ministère de la Santé et les MdN

- Septembre 2003 : la mission périnatalité recommande l'ouverture de MdN " en nombre suffisant afin que leur évaluation ait une puissance statistique suffisante pour pouvoir conclure sur leur efficience"
- Novembre 2004 : le "Plan périnatalité 2005-2007" évoque "l'élaboration des textes permettant cette expérimentation...dès publication des textes" ...mais pas de calendrier précis
- Février 2005 : mise en place d'une commission composée de professionnels de santé, d'usagers, de maternités et d'administration

- 2005- 2006 : les réunions de travail se succèdent au sein du Ministère pour l'élaboration d'un cahier des charges sous la direction de la DHOS
- Novembre 2006 : nouveau calendrier avec un appel à projets pour fin 2007
- Décembre 2006 : dernière réunion du groupe de travail
- Courant 2007 : la DHOS doit finaliser ledit cahier pour parution d'un décret en conseil d'Etat.
- Février 2008 : un *"cahier des charges en vue de l'expérimentation des maisons de naissance"* , toujours annoncé comme *"document de travail"* est proposé !

Réactions des différentes instances

- Collège National des Gynécologues Obstétriciens de France : **contre**
- Club d'Anesthésie Réanimation en Obstétrique : **contre**
- Société Française d'Anesthésie et de Réanimation : **contre**
- Association Nationale des Sages-Femmes Libérales : **contre**
- Collège National des Sages-Femmes : **contre**
- Collectif Interassociatif Autour de la Naissance : **contre**

Et depuis...???

- 24 juin 2008 : présentation à la Commission Nationale de la Naissance du retour de concertation avec pour conclusion :
 - ❖ Avis favorable
 - pour un suivi plus personnalisé de la grossesse et de la naissance
 - Une moindre médicalisation
 - ❖ Proposition d'une seconde concertation sur un cahier des charges modifié (mais insiste sur le projet impératif de l'attenance !) avec une pré-identification des projets MdN

Suite... et fin ?

- 13 août 2009 : Communiqué d'AFP annonce qu'un projet de décret est en préparation à la DHOS et "sera adopté dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2010"
- 24 décembre 2009 : sortie du PLFSS – pas de trace de MdN
- Dans l'Article L6122-18 modifié par Ordonnance n° 2010-177 du 23 février 2010- art.17 : "Il peut être procédé, dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat et jusqu'au 25 avril 2010, à une ou des expérimentations relatives à l'organisation et à l'équipement sanitaires. "

Et bien non, nième rebondissement :

➤ Jeudi 30 septembre 2010 - 16:45

PLFSS 2011: l'expérimentation des maisons de naissance prévue dans l'avant-projet

PARIS, 30 septembre 2010 (APM) - L'avant-projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2011 prévoit l'expérimentation des maisons de naissance.

Extrait du communiqué

« L'expérimentation des maisons de naissance était prévue dans le plan périnatalité 2005-2007, mais faute de parution d'un cahier des charges, cela n'a pu être mis en oeuvre avant la fin de la fenêtre d'expérimentation qui avait été fixée au 25 avril 2010, rappelle-t-on (cf dépêche APM CDNE6002).

Le texte de l'avant projet de loi, qui compte 60 articles, prévoit qu'il "peut être procédé **jusqu'au 31 décembre 2012 à la mise en oeuvre d'une expérimentation des structures libérales appelées maisons de naissance** dérogeant aux dispositions des articles L.1434-7 et L.6122-1 du code de la santé publique, où des sages-femmes exerçant dans les conditions prévues par les articles L.4151-1 et L.4151-3 du même code peuvent réaliser l'accouchement des femmes enceintes dont elles ont assuré le suivi de la grossesse... »

- 13 nov 2010 : Présentation du projet au Sénat sous l'article 40 du PLFSS et...supprimé au motif d'une insuffisance de sécurité des mères et enfants
- 18 nov 2010 : l'expérimentation est rétablie par la CMP (Commission Mixte Paritaire), mais avec un renforcement de l'encadrement
- 16 déc 2010 : le Conseil constitutionnel censure ladite disposition au motif qu'elle "*ne trouve pas sa place dans une loi de financement de la sécurité sociale*"
- 24 mai 2011 : Muguette Dini, sénatrice et présidente de la commission des affaires sociales fait une proposition de loi qui reprend, sans changement de fond, les dispositions déjà adoptées par les deux assemblées toujours avec la condition de structures attenante à une maternité

A ce jour...en 2011

Que sont devenus les projets de MdN depuis que "La Maison de Naissance Parentale Sainte-Thérèse" à Sarlat, en Dordogne a fermé ?

En effet, la maison de Mme de Béarn a été **la seule maison de naissance** indépendante en France à avoir réellement fonctionné (de 1986 à 1999).

Les autres tentatives MdN en gestation :

CIANE - JDD 2011

17

➤ Val les Bains (Ardèche)

- Initiative locale
- gîtes ruraux situés à 5 mn de l'hôpital d'Aubenas
- 4 à 5 naissances accompagnées par une SF libérale



CIANE - JDD 2011

18

➤ **Lyon (Rhône) :**

- Maison indépendante située à 400 m de la maternité Croix-Rousse
- Projet porté par des SF et des parents
- En attendant l'accord du Ministère de la santé, cette maison accueille des conférences, des ateliers, des activités autour de la parentalité, des consultations de SF et préparations à la naissance



CIANE - JDD 2011

19

➤ **Pau (Pyrénées-Atlantique) :**

- Lieu indépendant situé à 10 mn d'une mat niveau 3
- Géré par une association de parents
- actuellement activités autour de l'information en ce qui concerne le pré et post-natal + activités
- SF libérales assurent des soins entrant dans de l'AG.



CIANE - JDD 2011

20

ET D'AUTRES PROJETS DE STRUCTURES PHYSIOLOGIQUES DÉJÀ EN MARCHÉ...

CIANE - JDD 2011

21

Pontoise

Mai 2006 : l'Hôpital de Pontoise inaugure un bâtiment femme/enfant tout neuf, moderne et entièrement rééquipé. Le dernier et quatrième étage est dédié à un projet de Maison de naissance qui a été impulsé plusieurs années auparavant :

- 2 SF hospitalières sous la responsabilité du chef de service
- 100 accouchements en 2009 (idem en 2008) et en 2010
- En 2010, 150 patientes refusées faute de place
- 1 femme/1 SF : accompagnement semi-global car PAS de suivi en suite de couches

CIANE - JDD 2011

22

- Respect de l'accouchement physio, pas de médicalisation autre que les soins de la SF
- Accouchement 4 étages plus bas, en maternité



CIANE - JDD 2011

23

CALM à Paris (maternité des Bluets)

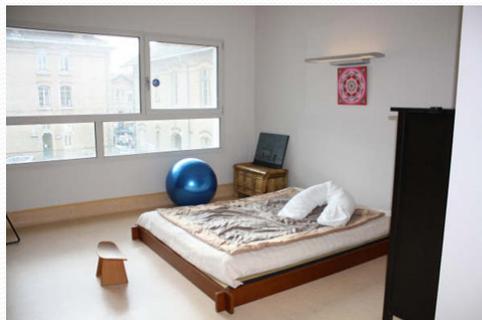
- Structure juxtaposée à la maternité (on y entre par une porte indépendante)
- Autonomie juridique grâce à la mise en place d'une association de parents
- Sf libérales qui ont accès au plateau technique de la maternité 2 étages au-dessus où accouchent les femmes, puis retour dans une chambre de la structure
- 90 naissances en 2009 – 50 en 2010 car moins de sages-femmes

CIANE - JDD 2011

24

Salle de naissance au CALM

” La chambre bleue”



CIANE - JDD 2011

25

Beauvais

- Démarrage en février 2010
- Suivi global en pôle physiologique qui se décline en une salle ”nature” au sein des salles de naissance
- 5 SF hospitalières travaillant en binôme....80% service et 20% en pôle physio
- Pas d’AGN
- En mai 2010 : 5 femmes inscrites

CIANE - JDD 2011

26

La clinique de Vinci (Paris)

- Au 9^{ème} étage de cette clinique, un pôle géré par des professionnels libéraux (6 SFL, 2 Obstétriciens, 1 anesthésiste, 2 psychologues)
- Possibilité de suivi global pour la mère
- La naissance physiologique y est favorisée
- 2 salles d'accouchement

CIANE - JDD 2011

27

Une chambre à la clinique de Vinci



CIANE - JDD 2011

28

“La Maison de la Naissance” de la Clinique Jules Verne (Nantes)

L'appellation est trompeuse car ce n'est rien d'autre qu'une clinique ordinaire !!!



Et encore...

Des projets à :

- Ancecy qui ne semble plus être d'actualité
- Nancy dont on n'entend plus parler
- Bordeaux qui aux dernières nouvelles se transformerait en pôle physio (SF hospitalières et pas d'AGN)
- Nantes dont on ne sait plus rien
- Remiremont : SF hospitalières, pas d'AGN
- Rennes avec une association parents et SF crée en 2006

Conclusion

- Le CIANE continue de soutenir **tous les projets qui permettent de diversifier l'offre de soin** pour les grossesses physiologiques mais **reste très ferme quant aux dénominations de ces projets qui doivent correspondre à leur contenu.**

	Pôle physiologique	Espace d'accompagnement global, "unité SF", "unité", "service" suivi éventuellement "à la naissance"	Maison de naissance
Accompagnement des grossesses et des accouchements normaux dans un cadre non technicisé	oui	oui	oui
Accompagnement global (une même sage-femme assure le suivi de la grossesse, l'accouchement et des soins postnataux)	non	oui	oui
Autonomie médicale des sages-femmes (ne dépendent pas d'un service hospitalier, ne sont pas salariées d'un autre établissement de soins)	non	variable	oui
Entité avec personnalité juridique et autonomie financière	non	variable	oui
Locaux indépendants, détenus en propre par l'entité (loués, achetés)	non	non	oui

**MAIS NOUS DEVONS
TOUJOURS CROIRE ET
GARDER ESPOIR !**



**ET CONTINUER A
ŒUVRER POUR
OBTENIR CE QUI
EXISTE CHEZ NOS
VOISINS TELS
QUE...**

Côte-des-Neiges (Montréal)



CIANE - JDD 2011

35

La Maisonnée (Belgique)



CIANE - JDD 2011

36

Fidelis Viersen (Allemagne)



CIANE - JDD 2011

37

Witten (Allemagne)



CIANE - JDD 2011

38

L'Arche de Noé Namur (Belgique)



CIANE - JDD 2011

39

Arche de Noé

La chambre d'accouchement dispose d'un éclairage doux et d'une jolie vue vers le jardin. On y trouve notamment un ballon pour le travail, un tabouret d'accouchement (pour celles qui souhaitent accoucher assises) et une grande baignoire.



CIANE - JDD 2011

40

Arche de Noé

Le coin salle de bain de la chambre d'accouchement dispose d'une grande baignoire pour la relaxation et même pour l'accouchement.

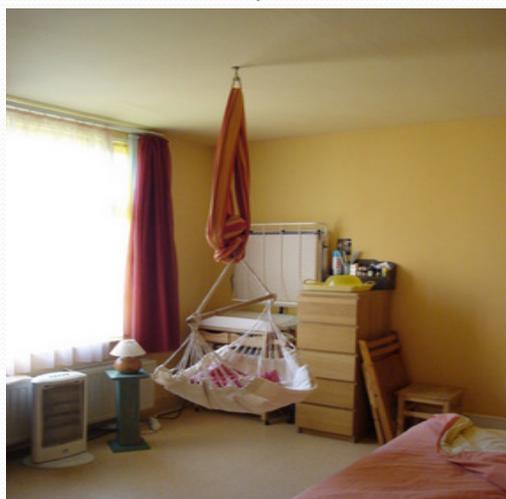


CIANE - JDD 2011

41

Arche de Noé

Le coin pour bébé



CIANE - JDD 2011

42

Drachenkinder Furth im Wald (Allemande)



CIANE - JDD 2011

43

Vue sur le jardin



CIANE - JDD 2011

44

Pour les soins du bébé



CIANE - JDD 2011

45

Maison de naissance Mimosa (Québec)



CIANE - JDD 2011

46

Maison de Naissance Zoé (Suisse)



CIANE - JDD 2011

47

Maison de Naissance Mimosa (Québec)



CIANE - JDD2011

48

Chambre dans laquelle se reposent les parents après la naissance



CIANE - JDD 2011

49

Le coin cuisine où la restauration est permise même pour la mère pendant le travail !



CIANE - JDD 2011

50

Quelques vues de "Birth Center" britanniques



Saint Marys **Birth Center**



Darley **Birth Center**



Room in
birth center



CIANE - JDD 2011

51

Pour encore plus d'infos :

Modélisation des coûts de fonctionnement d'une maison de Naissance

- <http://ciane.naissance.asso.fr/pdf/forfait-agn-mdn.pdf>

CIANE - JDD 2011

52